

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N° 23-13

OBJET:

Adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

L'an deux mille vingt-trois le six février à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - FNTP, 3, rue de Berri – Paris 8ème, au nombre de cent-trois sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le trente janvier deux mille vingt-trois.

Onze délégués ont donné délégation de vote.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine). CUBEAU (Attainville), EL KOURADI (Aulnay-sous-Bois), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), RIBEYRE (Bois-Colombes), Mme BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSE (Bouffémont), Mmes BELLIARD (Boulogne-Billancourt), FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), MM. KUNGA (Brysur-Marne), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), FEUGERE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GUILLET (Chaville), PHILIPPON (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), TAUPIN (Chevilly-Larue), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mmes MELICA (Dugny), BOUSSUARD-LE-CREN (Eaubonne), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), Mme BÉKIARI (Fontenayaux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mme CHAVANON (Fresnes), Mme BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Mmes FOURCADE (Le Kremlin Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), M. DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. TOURE (Neuilly-Plaisance), BEN M'HENNI (Noisy-le-Grand), LE COROLLER (Noisy-le-Sec), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sure-Marine) et GHAZAN sous-Bois), COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), BELOT (Le Raincy), COTTIN

.../...

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE

Délibération n° 23 -13 (suite)

-2-

(Roissy-en-France), LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris-Saclay), TASTES (Sceaux), FORTIN (Sèvres), ABOUT (Soisy-sous-Montmorency), BROCHÉ (Vaires-sur-Marne), GAUDUCHEAU (Vanves), PREEL (Vaucresson), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et CA Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. MANDAGARAN (Vésinet), CHEVALIER (Villed'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. BEN-MOHAMED (Vitry-sur-Seine).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

M. PLOTEAU, délégué titulaire d'Argenteuil et Mme DE AZEVEDO, déléguée suppléante -M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France et Mme CARON déléguée suppléante -M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts - Mme MARIAUD, déléquée titulaire de Bois-Colombes - M. LEGENDRE, déléqué titulaire de Bourg-la-Reine - M. LEJEUNE, déléqué titulaire de La Celle-Saint-Cloud - Mme MAGNE, déléquée titulaire de Charenton-le-Pont -M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart - M. LEDEUR, délégué titulaire d'Ermont -M. MARTINET, déléqué titulaire de Gagny - Mme de PAMPELONNE, déléquée titulaire de GPSO - M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - Mme TRICHET-ALLAIRE, déléguée titulaire de Malakoff et M. HEMIDI, délégué suppléant - Mme VILLE-VALLÉE, déléquée titulaire de Margency - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon - M. ALLY délégué titulaire de Morangis et Mme NGO déléguée suppléante -M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine - Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux et M. GAHNASSIA, déléqué suppléant - M. ARCHAMBAULT, déléqué titulaire de Saint-Maurice - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains et M. ZEGGAR, délégué suppléant - M. LAIDI, déléqué titulaire de Suresnes - M. BAILLY, déléqué titulaire de Vaujours et M. ARBAOUI, délégué suppléant - M. THEVENOT, délégué titulaire de Vélizy-Villacoublay -M. TOULY, délégué titulaire de Wissous.

Ont donné pouvoir :

- M. BONTEMPS, délégué titulaire de Belloy-en-France à M. PICHERY (Saint-Martindu-Tertre).
- M. DAGONET, délégué titulaire de Béthemont-la-Forêt et délégué suppléant de la communauté de communes, Vallée de l'Oise et des trois forêts à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20230206-23-13-DE Date de télétransmission : 15/02/2023 Date de réception préfecture : 15/02/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-D

Délibération n° 23 -13 (suite)

- 3 -

- Mme MAGNE, déléquée titulaire de Charenton-le-Pont à M. HERBILLON, déléqué titulaire de Maisons-Alfort.
- M. GAUVRY, déléqué titulaire d'Épinay-sous-Sénart à Mme FALGUEYRAC, déléquée titulaire de Boussy-Saint-Antoine.
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois.
- Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. COTTIN déléqué titulaire de Roissy-en-France.
- M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson à Mme SCHMIT, déléguée titulaire de Versailles.
- M. TSORBA délégué titulaire de Montlignon à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis.
- M. SCHINDLER, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois-Perret.
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains à M. AUZANNET, délégué titulaire de Fontenay-en-Parisis.
- M. LAIDI, déléqué titulaire de Suresnes à Mme LEMMET, déléquée titulaire d'Antony.

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Sophie DESCHIENS, déléquée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5211-18,

Vu le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en île de France (Sigeif), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date distance decembre 201492 et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le perimetre du Sigeif,

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE

Délibération n° 23 -13 (suite)

- 4 -

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de trente ans,

Vu le courrier du Maire de Bures-sur-Yvette (91) en date du 24 janvier 2023 informant le Sigeif que le transfert au Syndicat de la compétence de distribution publique de gaz de cette commune sera proposé à son prochain conseil municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au Sigeif au titre de cette compétence,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1er: - Un avis favorable est donné à la demande d'adhésion au Sigeif de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz sous réserve de la réception de la délibération de son Conseil municipal.

<u>Article 2:</u> - Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée à chacune des collectivités adhérentes qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Article 3 : - Le Président est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

.....

Le Président du Syndicat, JEAN-JACQUES GUILLET Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris le et publiée sur le site internet du Sigeif le Le Président du Syndicat, Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20230206-23-13-DE Date de télétransmission : 15/02/2023 Date de réception préfecture : 15/02/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : Jérémie BUONO Directeur Général des Services 01-69-18-24-61 - jbuono@bsy.fr Bures-sur-Yvette, le

2 4 JAN. 2023

SIGEIF 64 bis, rue de Monceau 75008 PARIS Jean-Jacques Guillet, Président

Objet : intention d'adhérer au SIGEIF pour la compétence de distribution publique de gaz

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que je vais proposer au prochain conseil municipal le transfert de la compétence de distribution publique de gaz de la ville de Bures-sur-Yvette vers votre Syndicat.

Dans cette perspective, je vous informe que j'ai reçu de vos services les indications concernant les différentes modalités de ce transfert. Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Jean-François VIGIER

Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Envoyé en prefecture le 06/07/2023 S²LO

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE BURES SUR YVETTE

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE GIF

L'An Deux Mille vingt-trois, le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Cérémonies de Bures-sur-Yvette en séance publique, sous la présidence de Jean-François VIGIER. Maire.

DATE DE CONVOCATION 5 Avril 2023

ETAIENT PRESENTS: Irène BESOMBES, Arnaud POIRIER, Anne BODIN, Jean-Marc BODIOT, Céline VALOT, Yvon DROCHON, Christophe DEBONNE, Elgan DELTERAL-DAURY, Richard VARSAVAUX, Gauthier LASOU à partir de 19h27, Rosa HOUNKPATIN, Joël ROBICHON, Pascal VERSEUX à partir de 19h15, Sandrine CROISILLE, Philippe TROCHERIS, Marie MONSEF, Michel LAUER, Thierry PRADERE, David TREILLE, Christine QUENTIN et Danièle CARRIERE.

DATE D'AFFICHAGE

ABSENT (S) EXCUSE (S): Cécile PREVOT pouvoir à Christophe DEBONNE.

1 4 AVR. 2023

Philippe HAUGUEL pouvoir à Yvon DROCHON. Michel GILBERT pouvoir à Jean-François VIGIER. Véronique DUBAULT pouvoir à Anne BODIN. François EVRARD pouvoir à Jean-Marc BODIOT. Adrienne RESSAYRE pouvoir à Christine QUENTIN. Patrice COLLET pouvoir à Danièle CARRIERE.

ABSENT (S):

Gauthier LASOU jusqu'à 19h27. Pascal VERSEUX jusqu'à 19h15.

SECRETAIRE DE SEANCE : Joël ROBICHON

Nombre de Conseillers

En exercice

29

Nombre de présents

20 à 19h00

21 à partir de 19h15 - Arrivée de Pascal VERSEUX. 22 à partir de 19h27 - Arrivée de Gauthier LASOU.

Nombre de votants

27 à 19h00

28 à partir de 19h15 – Arrivée de Pascal VERSEUX. 29 à partir de 19h27 – Arrivée de Gauthier LASOU.

<u>OBJET</u>: 025/2023 - ADHÉSION AU SIGEIF AU TITRE DES COMPÉTENCES D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ.

Rapporteur: Yvon DROCHON

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31et L. 5211-18,

Vu le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), autorisés par arrêté inter préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif.

Accusé de réception en préfecture 091-219101227-20230411-DEL025-2023-DE Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 5 L C

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz sighes de sur le territoire du Sigeif à compter du 1er janvier 2023 pour une période de trente ans,

Vu la délibération N°23-13 du comité d'administration du Sigief e en date du 6 février 2023 qui émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service

Vu la notice explicative,

public de distribution de gaz.

Considérant l'intérêt pour la commune de Bures-sur-Yvette (91) d'adhérer au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz,

Considérant qu'en application de l'article 7.01 des statuts du Sigeif le membre, autre qu'un établissement public de coopération intercommunale, adhérant au Sigeif au titre d'une compétence statutaire élit un délégué titulaire et un délégué suppléant, quel que soit le nombre total de compétences transférées,

Considérant l'avis de la commission 5 - Travaux, Mobilités, Prévention routière en date du mercredi 29 mars 2023,

Après en avoir délibéré, PAR 25 VOIX POUR (les élus de la majorité + Danièle CARRIERE et Patrice COLLET) et 4 ABSTENTIONS (Thierry PRADÈRE, Adrienne RESSAYRE, Christine QUENTIN et David TREILLE).

 Décide le transfert au Sigeif de la compétence, prévue à l'article 2.01 de ses statuts, d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz.

> Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents Pour Extrait Certifié conforme

BURES-SUR-YVETTE, U

AVR. 2023

Le Maire, Jean-François

Accusé de réception en préfecture 091-219101227-2023041-DEL025-2023-DE Date de télétransmission : 18/04/2023 Date de réception préfecture : 18/04/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE

Modèle de rapport pour l'adhésion au Sigeif de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz

La commune de Bures-sur-Yvette a, par délibération en date du 11 avril dernier, transféré au Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du Sigeif ayant autorisé l'adhésion de cette nouvelle commune, est notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à leur tour.

Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Envoyé en prefecture le 06/07/2023 52LO

ID: 095-219504305-20230705-28_2023-DE